

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 076-217606177-20240410-D90042024-DE

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VIVIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 10 avril 2024 Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire Date de convocation : 4 avril 2024 Secrétaire de séance : Véronique FRANCOIS	Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 15 Nombre de votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 9.0/04.10
---	---

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Béatrice Blampied, Véronique François, Anne Debaisieux, Delphine Lambert, Martine Scheben, MM. Gilbert Merlin, Gilles Assenard, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Pascal Peltier, Philippe Brument, François Fleury, Arnaud Baligout.
Étaient absents excusés : Mme Florence Emery (donne pouvoir à M. Pascal Peltier), Sandy Dupuis (donne pouvoir à Mme Valérie Berthéol), MM. Johan Delacroix (donne pouvoir à M. François Fleury),
Étaient absents : Mme Séverine Ouvry

Objet : Finances - Atelier Musical Municipal - Demande de subvention de fonctionnement au Département de Seine-Maritime - Autorisation

Monsieur le maire propose de renouveler la demande de subvention après du Département de Seine-Maritime au titre de l'aide aux établissements d'enseignement artistique pour le fonctionnement de l'Atelier Musical Municipal.

Pour rappel, la subvention 2023/2024 s'est élevée à la somme de 4 142 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de demander à Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime la subvention de fonctionnement la plus élevée possible au titre du fonctionnement de l'Atelier Musical Municipal pour l'année 2024/2025.

Ampliation de la présente délibération sera déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime.

Le Maire

Gilbert MERLIN

